

ABONNEMENT.

SAUMUR. 30 fr.
Poste: 35 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR.
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

SAUMUR, 24 AOUT 1886

LA POLICE ET LES ELECTIONS

Vous extrayons d'une conversation que
M. Macé, ancien chef de la sûreté, a eue
avec un rédacteur du Figaro les renseigne-
ments suivants:

Vous savez quelles luttes j'ai eues à subir
pour couvrir mon personnel contre les atta-
ques de la presse révolutionnaire. On m'en-
voyait des agents chassés des autres brigades
avec ordre de les utiliser et, dès que
j'essayais, ces agents faisaient des bévues
et tombaient sur tous leurs camarades.

Enfin, grâce à un petit noyau d'hom-
mes dévoués, braves, énergiques, intelli-
gents et toujours sur la brèche, j'ai pu tenir
et sortir à mon honneur de la tâche dif-
ficile que j'avais entreprise. Je partis et on
me donna l'entrée en fonctions de Kuehn
pour décimer mon bataillon sacré. Pour-
tant, il restait encore assez pour qu'il pût
complir sa tâche. Mais arrivèrent les élec-
tions...

— Comment! les élections?

— Oui, les élections générales du 4
septembre, dans lesquelles on mit en réquisi-
tion le service de la sûreté pour seconder les
brigades politiques dans les opérations de
cette période électorale. Ce n'était pas déjà du
travail de mes anciens limiers, que j'avais ha-
bitué à chasser les voleurs et les assassins
sans pas à moucharder. Mais ce n'était
pas encore. On les lançait dans Paris sans
calcul. Au moment du dépouillement des
bulletins, répartis dans les sections, ils ne sa-
vaient qu'y faire. Le dépouillement durant
quelques jours, quelques agents crurent
qu'il fallait s'absenter pour prendre leur repas
et se reposer, ne se doutant pas que ce fai-
rait compromettre le salut de la
France. Il y eut en haut lieu une fureur ter-
rible. Les mises à pied tombèrent comme
la grêle et tout ce qui était d'âge à être mis à
la retraite eut l'oreille fendue.

— Je le sais, et on a dit à cette époque

que ce fut cette hécatombe de vieux servi-
leurs qui tua M. Kuehn.

— Cela n'a rien d'impossible. Con-
centré comme il l'était, le désespoir et la
colère ont bien pu provoquer la congestion
dont il est mort. Notez que les hommes
sacrifiés étaient les meilleurs de la brigade.
Vous les avez connus?

— Plusieurs du moins, et je sais
qu'ils étaient en état de faire encore un bon
service.

— C'est si vrai, qu'après les avoir
mis à la retraite, on a fait des démarches
auprès d'eux pour les embrigader comme
agents politiques, leur promettant de leur
faire gagner plus qu'ils n'avaient à la
Sûreté.

— M. Taylor a donc pris une brigade dé-
sorganisée et vous avez pu juger par vous-
même, vous qui connaissez pas mal des
anciens agents, de ce qu'ils pensent de son
état actuel... Je sais bien que M. Taylor l'a
réorganisée à son idée. Mais j'attendrai les
résultats de cette réorganisation pour l'ap-
précier.

Il résulte par conséquent des aveux de
M. Macé que:

1° Les hommes embrigadés pour arrêter
les voleurs et les assassins leur laissent
carte blanche pendant les élections, afin de
faire de la propagande en faveur du parti
républicain;

2° Que ceux qui n'ont point trouvé cette
nouvelle besogne à leur goût ont été mis à
pied, après avoir déchainé contre eux « en
haut lieu une fureur terrible »;

3° Que nous n'avons plus qu'un service
de police désorganisé et que la responsa-
bilité de cette désorganisation est imputable
au ministre de l'intérieur, qui soustrayait
ses agents à leurs devoirs en les employant
à « chauffer » les candidatures républi-
caines.

Tout cela n'est-il pas odieux? et comme
nous pouvons croire à la prétendue légende
affirmant la « sincérité et la liberté des élec-
tions »!

Chronique générale.

Monsieur le Comte de Paris sera célébrer
aujourd'hui mardi, à Glenspean-Bridge, un
service anniversaire pour le repos de l'âme
de Monsieur le Comte de Chambord. Le
prince exilé assistera à ce service commé-
moratif avec toute sa famille.

Ce même jour, les princes et princesses,
réunis dans les Highlands, fêtent l'anniver-
saire de la naissance du chef de la Maison
de France. Monsieur le Comte de Paris, en
effet, est né le 24 août.

LA LETTRE DE M. LE COMTE DE PARIS.

Les feuilles républicaines commentent
cigrement la lettre du Comte de Paris à un
reporter américain que le Prince n'a pas
refusé d'accepter pour correspondant. L'ini-
quité du prétexte invoqué par le ministre de
la guerre pour enlever leur grade aux Prin-
ces, contrairement à la loi, y est si nette-
ment démontrée que la réfutation en est
malaisée. Aussi n'est-elle pas tentée par les
journaux dont nous parlons. Ils se bornent
à injurier M. le Comte de Paris, dont ils dé-
noncent la lettre comme une nouvelle tenta-
tive d'embauchage de l'armée.

LE GÉNÉRAL BOULANGER ET LE SIÈCLE.

C'est aujourd'hui le Siècle qui se met à
railler M. le ministre de la guerre. Il l'en-
gage à calmer « sa passion de mouvement,
d'agitation, de réclame...; à laisser là des
ambitions politiques qui ne le mènent
qu'au ridicule...; à voyager discrètement,
sans état-major, sans tapage, sans dis-
cours...; en un mot, à faire autour de lui
un silence dont ses travaux et son passé ont
un égal besoin ». Le Siècle se montre trop
exigeant pour M. le ministre de la guerre.
Que serait le général Boulanger sans la ré-
clame?

Divers conseils généraux dans lesquels
la majorité appartient aux conservateurs
auraient l'intention d'émettre, sous forme
de vœux, des votes de blâme au sujet de
l'expulsion des princes.

Les préfets ont l'ordre de protester
énergiquement.

Si ces vœux étaient émis malgré ces
protestations, ils seraient immédiatement
annulés.

MAUVAISE FOI RÉPUBLICAINE.

On sait que Monsieur le Comte de Paris a
toujours été le bienfaiteur du coin de terre
où il avait fixé sa résidence, avant la loi
d'expulsion. Dans ces dernières années no-
tamment, il avait promis son concours pécu-
niaire à la construction du port du Tréport
et à la restauration de l'église d'Eu, et il
avait déjà versé des sommes importantes à
cet effet.

Depuis que Monsieur le Comte de Paris a
dû quitter le territoire français, le bruit s'est
répandu que ces libéralités étaient suspen-
dus jusqu'au retour des princes et à l'abro-
gation des lois d'exil. Le préfet de la Seine-
Inférieure n'a même pas craint de porter ces
imputations devant le conseil général du dé-
partement.

Un membre conservateur de l'assemblée,
M. Ancel, sénateur, avait en main une lettre
de M. Bocher, administrateur des biens de
la famille d'Orléans, lettre démentant ces
imputations. L'intolérance républicaine de
la majorité du conseil général de la Seine-
Inférieure n'a pas permis une première fois
à M. Ancel de donner lecture de la lettre de
M. Bocher. Mais, si nous sommes bien
informés, l'incident doit être repris aujour-
d'hui, et dans des conditions qui feront
bonne justice de la mauvaise foi du préfet
Hendlé et de sa clientèle républicaine.

RÉVOLUTION DE BULGARIE

Au moment où l'on parlait déjà d'une
nouvelle guerre entre la Serbie et la Bulga-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE VIEUX MUSICIEN

Par MARIE LACHÈSE

Cette pensée adoucit un peu l'impression na-
turelle qui les saisit lorsque la nouvelle année
arrive. Quels baisers, quelles larmes accompa-
gnent les vœux qu'ils échangèrent tous les trois
dans le foyer de leur pauvre demeure!

Marguerite reçut une lettre de Stanislas Jacob.
Celle-ci n'avait pas donné
de nouvelles. Cette fois, la lettre se composait
de quelques lignes, écrites avec une peine visible.

— Dieu vous protège, vous et vos chers
enfants, pendant l'année nouvelle! Ne m'écrivez
plus, pendant l'année nouvelle! Je suis
chez M. X..., rue de la Clef. J'espère
qu'il sera mieux que chez moi! Je pense à vous
souvent, adieu.

Marguerite, adieu, puis, au-dessous de son nom,
écrivit: « Je t'aime », et, de sa dernière fois, son cœur se retour-
na vers Stanislas, il avait ajouté:

— Adieu encore, mon
ami! Cette lettre, une vive inquiétude s'em-
para de Marguerite. Un changement si complet
dans les habitudes du vieux musicien lui semblait

fatal. Et puis ce mot: « J'espère! » que de
déceptions ne laissait-il pas comprendre! Et,
surtout, cette parole, « Mon ange! » tombant des
lèvres de Stanislas Jacob, le plus respectueux des
amis, de Jacob qui serait demeuré muet toute sa
vie plutôt que d'adresser à Marguerite un mot
trop familier, cette parole émue, tendre, paraissait
emprunter quelque chose des libertés, des effu-
sions que l'on accorde aux heures suprêmes...

La jeune fille, dont les vœux étaient déjà partis,
envoyés dans la maison abandonnée, se hâta
d'écrire de nouveau à son vieil ami. Elle le supplia
de ne rien lui cacher. Ah! si miss Jane s'était
encore trouvée à Paris! à la prière de Marguerite,
elle aurait couru chez Stanislas, elle aurait su par
elle-même ce que signifiaient toutes ses réticences,
tous ces adieux... Mais l'Anglaise, à la suite de
ses nouveaux élèves, passait l'hiver à San Remo.
Parmi les brillantes amies des jours passés,
Marguerite ne connaissait personne d'assez in-
time, d'assez dévoué pour se mettre à la recherche
du musicien. Elle dut se résigner à attendre.

Cependant, les portes des manoirs de Plou-
Brao s'ouvraient une à une devant les exilés. Peu
de temps après avoir été reçus chez M^{me} de
Mahaut, ils furent priés de passer la soirée dans un
château distant de deux lieues environ.

Malgré leur désir de répondre à cette invita-
tion, ils devaient se résigner à un refus. La loca-

tion d'une voiture était, à Plou-Brao, chose non
seulement fort coûteuse, mais presque toujours
impossible.

La lettre d'invitation, arrivée depuis quelques
heures, restait ouverte sur la table du salon
champêtre et la baronne se disposait à y répondre,
lorsque la comtesse se fit annoncer.

Naturellement, il fut question de la fête pro-
chaine et M^{me} Suber dut avouer que son intention
n'était pas d'y prendre part.

— Ah! madame! s'écria M^{me} de Mahaut, que
je suis peinée de cette décision! Est-elle donc
irrévocable? M^{me} de B... désire tant vous recevoir!
Et faut-il le dire? j'ai été si imprudente! sans
croire faire une indiscretion, je lui ai presque
donné un véritable espoir! Je compte me rendre
moi-même à cette réunion. Je pensais vous offrir
trois places dans ma calèche. Il me faudra m'ex-
cuser près de M^{me} de B... de l'avoir induit en
erreur...

Puis, comme si elle ne venait pas de lever
l'obstacle, elle vanta la châtelaine voisine, fit
valoir ses relations et pressa si délicatement M. et
M^{me} Suber de se rendre au désir exprimé, que
ceux-ci n'eurent plus qu'à remercier et à accep-
ter...

Ce fut le second anneau d'une longue chaîne.
Les exilés purent vérifier la parole de M^{me} de
Mahaut:

— L'hiver, dans notre zone, n'est pas triste et
silencieux comme on pourrait le supposer.

Le patronage de la comtesse avait suffi pour
assurer la noblesse de Plou-Brao que ces trois
étrangers étaient en mesure d'être mêlés à ses
fêtes. Dès qu'ils furent mieux connus, leur esprit
et leur charme les firent rechercher avec un
empressement jaloux. « Ils ont le don de la séduc-
tion », disait-on à dix lieues à la ronde.

Était-ce pour jouir de l'heureux effet de son
initiative que M^{me} de Mahaut se trouvait toujours
prête à répondre elle-même aux invitations que
recevaient ses protégés? La grande calèche aux
armoiries des Kercouët roulait désormais plus sou-
vent que le coupé à deux places.

Qui aurait pu croire qu'une vie à demi dissipée
eût tant d'attraits pour cette femme âgée, souf-
frante, visiblement détachée de toutes les choses de
ce monde, et qui portait la trace de ses deuils
autant sur son visage que sur ses vêtements?

— O enchantresse! dit un jour une douairière
à M^{me} Suber. Êtes-vous donc venue à Plou-Brao
pour nous rendre notre vieille amie? Tous ces
autres hivers, elle vivait dans son castel comme
dans un ermitage. Mais, depuis que vous l'accom-
pagniez, elle a perdu le courage de résister à nos
vœux.

— Je n'ose pas m'attribuer une telle puissance,
dit M^{me} Suber en souriant.

rie, un événement très grave vient de se produire. Samedi matin, pendant qu'il passait une revue à Widdin, le prince Alexandre de Bulgarie a été fait prisonnier et détenu. Un gouvernement provisoire a été formé et a proclamé la déchéance du prince dont l'expulsion aurait été décidée. La régence est composée de MM. Karaveloff, Zankoff, Radoslavoff, et de quelques-uns des autres auteurs de la révolution du palais.

La Turquie connaissait, dit-on, le complot, dont M. de Bismarck n'était pas ignorant. Le chancelier prussien a fait payer au prince Alexandre, sujet allemand et ancien officier de la garde, ses sympathies pour l'Angleterre; il a oublié les gages d'obéissance donnés au début, et il a voulu déjouer la politique britannique, en resserrant les liens de la Russie et de l'Autriche, et exclure l'Angleterre d'une politique active dans les Balkans. M. de Bismarck s'est fort agité durant toute la semaine qui vient de s'écouler, et l'on voit qu'il ne se remuait pas pour rien.

Nous donnons les principales dépêches concernant cet événement.

On lit dans le Temps :

« D'après nos informations particulières, la révolution bulgare a éclaté samedi à Sophia. Les manifestants ont entouré le palais du prince Alexandre, y ont pénétré et ont forcé le prince à donner sa démission. Le prince a ensuite été dirigé sur un monastère, où il a d'ailleurs resté peu de temps; de là on lui a fait franchir la frontière.

» A la suite de ces incidents, un gouvernement provisoire a été constitué; il est formé des principaux représentants des diverses nuances de l'opinion bulgare qui ont pris part à cet événement, notamment MM. Karaveloff, Zankoff, Radoslavoff, etc.

» Des manifestations sympathiques ont eu lieu pendant la soirée devant le consulat de Russie. »

Berlin, 22 août.

On se serait emparé de la personne du prince, pendant qu'il passait la revue des troupes à Widdin, et on aurait proclamé sa déchéance.

Un bateau est prêt à Widdin pour transporter le prince à Turn-Severin.

Le gouvernement provisoire a intercepté les télégrammes, à l'exception d'une dépêche qui lui est favorable. Toutes les autres dépêches, les lettres et les voyageurs sont arrêtés à la frontière.

Cologne, 22 août.

Le prince a d'abord été conduit à Lom-Balanka.

Suivant une nouvelle postérieure, il serait déjà hors de la principauté.

Berlin, 22 août.

La nouvelle d'une révolution en Bulgarie, de la déposition du prince Alexandre et de l'établissement d'un gouvernement provisoire, a produit ici une grande sensation.

Tous les journaux de Berlin considèrent la déposition du prince Alexandre comme un gage de paix.

Vienne, 22 août.

La nouvelle de la déposition du prince Alexandre a causé une surprise complète,

mais elle est généralement commentée comme étant favorable à un apaisement de la question orientale.

ÉTRANGER

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT. — On croit que des complications en Afghanistan auraient un contre-coup immédiat en Bulgarie. Aussi, la lettre de Saint-Petersbourg adressée à la *Correspondance politique* de Vienne, qui constate que la Russie se réserve une complète liberté d'action pour la protection des intérêts russes, a-t-elle été considérée comme un symptôme inquiétant.

Cependant on met en regard comme symptôme pacifique l'invitation adressée par le Czar au général de Werder d'assister, avant de quitter son poste d'attaché militaire d'Allemagne, aux grandes manœuvres de Pologne. Le général de Werder sera le seul officier étranger admis à ces manœuvres.

LES CHRÉTIENS DU TONKIN. — Les *Missions catholiques* publient une lettre de M^{re} Puginier, évêque du Tonkin occidental, qui annonce la destruction de la chrétienté de Phnong-Vi (province de Son-Tay), forte d'environ 300 âmes. Les pirates sont arrivés la nuit et ont mis le feu aux cases. Les chrétiens ont pu se sauver.

La même bande attaqua la nuit suivante la chrétienté de Ngô-Xa. Mais là il y avait un petit poste de tirailleurs, campé dans l'église, qui a vigoureusement repoussé les rebelles. Deux chrétiens ont été blessés mortellement.

LES BALKANS. — La *Saint-James Gazette*, dans un article sur la situation des Balkans, croit qu'il est possible qu'un orage y éclate bientôt.

« Le rôle de l'Angleterre, ajoute la *Saint-James Gazette*, serait alors de se rejoindre aux autres puissances pour imposer la paix au Czar, et, ensuite, d'accord avec ces puissances, de régler la situation au moyen d'arrangements conciliant tous les intérêts. » En attendant, conclut la *Saint-James Gazette*, l'Angleterre doit fortifier sa position par des accords et des alliances.

RUSSIE. — *L'espionnage allemand.* — Des officiers de l'état-major allemand ont été s'établir dans les environs de Moscou pour y apprendre le russe. Toute la presse russe s'occupe de ce fait. Le journal *Sowz Isvestiya* écrit notamment :

« La colère, et, qui plus est, une réelle douleur s'empare de nous à l'idée que nous sommes condamnés à des hypothèses, et que nous ne savons rien du but réel de l'excursion entreprise au fond de notre pays par des officiers d'état-major allemand.

» Il paraît que notre gouvernement n'est pas là-dessus plus avancé que nous autres simples particuliers. Si cela se passait en Allemagne ou en Autriche, chaque pas de pareils envoyés militaires serait épié; au

moindre soupçon, on les forcerait d'établir leur identité. Il nous a fallu, à nous, une lettre particulière pour nous aviser d'un fait qui n'est pas sans signification politique, et qui forme évidemment un détail d'un grand plan systématiquement conçu.

» Il est avéré que le général Jaskyn nedoit sa haute situation qu'aux renseignements exacts qu'il a fournis sur certaines de nos provinces, où il a rempli les fonctions d'espion en servant soi-disant chez quelqu'un en qualité de garde forestier. Nous avons fermé les yeux comme nous les fermerons encore bien souvent. »

Nouvelles militaires.

L'APPEL DE LA CLASSE

L'appel de la classe de 1885 est fixé au 15 novembre prochain; la deuxième portion du contingent sera appelée sous les drapeaux huit ou quinze jours avant la première portion; les engagés conditionnels seront convoqués pour le 10 novembre.

Il n'est pas exact, comme l'on dit quelques journaux, que le principe du recrutement régional doit être appliqué cette année; le recrutement régional ne peut être établi qu'en vertu d'une loi votée par les Chambres.

LE NOUVEL ÉQUIPEMENT DE L'INFANTERIE ALLEMANDE

On lit dans la *France militaire* :

« Notre correspondant allemand nous donne quelques détails intéressants sur le nouvel équipement en essai dans certains régiments d'infanterie allemande.

On a substitué à la botte le brodequin.

Le casque à pointe a été allégé de 300 grammes.

Des modifications importantes sont apportées à l'armement : les fantassins n'auront plus le sabre, mais ils seront armés d'une épée-baïonnette, qui ressemble beaucoup au modèle en service dans l'infanterie française.

Le nombre des cartouches portées par l'homme sera de 400 au lieu de 70. 60 cartouches seront à portée de la main dans deux gibernes placées à droite et à gauche de la plaque du ceinturon. Les 40 autres cartouches sont en réserve dans un sachet carré fixé à la partie inférieure du sac, au moyen de deux boutons d'assemblage. Le manteau est roulé sur sac.

En somme, la charge du fantassin allemand serait allégée de 4 kilogrammes.

Un bataillon d'infanterie de la garnison de Metz désigné pour faire l'essai du nouvel équipement a fait 206 kilomètres en 4 jours. D'autres marches forcées seront exécutées par le même bataillon pendant les prochaines manœuvres qui auront lieu en Alsace-Lorraine.

Les expériences seront continuées dans tous les corps d'armée allemands jusqu'en octobre 1887. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Notre crise municipale

Nous recevons la lettre suivante de la Mairie de Saumur :

« Saumur, le 24 août 1886.

» Monsieur le Rédacteur en chef du journal *l'Echo Saumurois*,

» Nous communiquons aujourd'hui, aux journaux de notre ville, la lettre, ci-jointe, de M. le Préfet de Maine-et-Loire au Maire de Saumur.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

» L. VINSONNEAU.

Angers, le 21 août 1886.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre démission de Maire de la ville de Saumur.

J'accepte cette démission, en vous exprimant tous mes regrets de vous voir quitter l'administration municipale de Saumur que vous dirigez avec tant de zèle.

Je comprends toutefois votre détermination, conforme aux sentiments du devoir et dictée par le respect de votre dignité.

Il n'est pas possible, en effet, à un magistrat municipal d'accepter la responsabilité de décisions prises dans de semblables conditions, et le vote du Conseil municipal de Saumur, devant lequel vous avez cru devoir vous retirer, est contraire à toutes les règles administratives, et à toutes les instructions sur la comptabilité publique.

Je reconnais avec vous qu'il est absolument inadmissible que des travaux soient votés, sans étude préalable, sans production des plans et devis justificatifs de la dépense et sans ouverture de crédit correspondant.

Je ne puis, en terminant, que vous renouveler l'expression de ma cordiale sympathie et vous remercier de votre concours dévoué et éclairé.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet,

NELSON-CHERICO.

Cette lettre donne pleinement raison à M. Vinsonneau et au vote de la minorité du Conseil dans la séance de mardi dernier. Par contre, c'est un blâme public infligé aux neuf conseillers qui ont voté à l'aventure, et il semblera difficile qu'ils consentent à rester dans leurs fonctions municipales.

Nous devons signaler encore le bruit très répandu en ville que les travaux auxquels tenaient si fortement ces neuf conseillers sont en cours d'exécution.

Ce n'est pas étonnant si on tenait mordicus au vote de ces travaux.

Convenons que les électeurs se sont donnés de drôles d'administrateurs de leurs deniers.

— Ce n'est pas à vous de prononcer. Vous êtes mauvais juge dans cette cause, continua la vieille dame en attachant sur la baronne un regard doucement admirateur.

Toutefois, malgré ses protestations, M^{me} Suber ne se faisait aucune illusion à ce sujet. Elle comprenait parfaitement que la comtesse ne fréquentait pas tant le monde pour elle-même.

Que ne pouvait-elle lui dire tout ce qu'elle éprouvait de reconnaissance !... Mais cette femme qui, rejetant la rigidité hautaine dans laquelle elle se déroba d'abord, démasquait sans cesse des trésors d'esprit et de bonté, cette femme était non moins habile à détourner les remerciements qu'à les mériter.

Elle n'avait jamais fait allusion au désastre des exilés. Jamais elle n'avait donné à l'ancien prince de la finance ce titre de baron, séculaire aussi chez les Suber, et qui aurait bien sonné dans les manoirs voisins. Les réfugiés se demandaient encore si elle connaissait leur histoire.

Dans toute la société de Plou-Brao, on les soupçonnait bien d'avoir eu des revers de fortune. Cette pensée naissait d'elle-même. Mais la discrétion constante qui rendait leurs lèvres muettes fermait nécessairement celles des autres. Et, quant aux questions faites et refaites à M^{me} de Mahaut, elles n'avaient reçu que des réponses évasives.

Jamais, non plus, la comtesse n'avait invité

Marguerite à se relâcher un peu de son exactitude comme organiste. Au contraire, de temps en temps, elle lui montrait, par quelques mots, combien elle était satisfaite de son courageux travail. En agissant ainsi, elle maintenait de force, pour ainsi dire, la fière réserve des Suber. A la suite de ces éloges qui renvoyaient Marguerite à son rôle humilié, les exilés ne pouvaient pas paraître flattés d'être reçus dans un monde qui avait toujours été le leur. La parole émue qu'ils auraient aimé dire ne pouvait plus se prononcer.

En outre, par son exemple, elle éloignait tout épanchement. Les relations si aimables, si empressées qu'elle resserrait chaque jour avec ses protégés auraient pu être appelées familières avant d'être déclarées intimes. Elle ne parlait pas d'elle-même, elle ne rappelait jamais son passé, évidemment douloureux.

Par le recteur, M^{me} Suber parvint à savoir qu'elle avait perdu une fille de vingt-cinq ans, jeune femme hors ligne en qui, disait-on, étaient venus se réunir toute la beauté des Mahaut et tout l'esprit de Kercoët. Le comte était mort quinze ans après sa fille. Mais ces événements lugubres s'étaient accomplis au loin. Plou-Brao, qui avait vu partir Marie de Kercoët dans toute la joie d'une jeune épouse, avait attendu quarante ans avant que, veuve et désolée, elle revint abriter dans son vieux nid breton son isolement et ses

regrets. C'est pourquoi les détails de sa vie étaient peu connus autour d'elle.

Seules, les femmes de son âge pouvaient la nommer vraiment leur amie, en se souvenant de ces jours de jeunesse qu'au déclin de la vie on aime tant à rappeler.

D'ailleurs, lors même que l'histoire intime de la comtesse aurait été s'ne de tout Plou-Brao, il serait devenu difficile aux Suber de l'apprendre. La présomption était qu'ainsi présentés par M^{me} de Mahaut, abrités complètement sous sa responsabilité, ils devaient être connus d'elle et la connaître eux-mêmes autant, et plus peut-être, qu'aucun de ceux qui les entouraient.

Ils sentaient cette position délicate, et n'auraient pas voulu, par une seule question, détromper à ce sujet le sens public.

Une seule personne aurait pu protester contre cette persuasion. C'était celle qui avait reçu la parole sévère dite au jour de l'inauguration de l'orgue. Mais cette jeune femme était depuis six mois retournée à Rennes. Marguerite restait seule pour rapprocher les sympathies présentes de la rigueur du premier jour.

— Je n'avais pas souci d'une princesse, avait dit M^{me} de Mahaut, j'avais besoin d'une organiste. Elle ne sait rien. L'introduire près de moi est une audace.

Et voilà que l'organiste qui remplissait sa tâche avec tant de peine était supportée volontiers, félicitée même parfois ! Voilà que les charmes princiers, rejetés au loin avec tant de hauteur, était mis en lumière dans tous les salons de Plou-Brao ! Voilà qu'une sudace, bien autrement téméraire que la première, ouvrait tous les manoirs et montrait la demeure champêtre comme le lieu où devaient se donner désormais de nombreux d'aimables rendez-vous.

En effet, la pauvre maison, l'ancienne ferme, voyait souvent des équipages s'arrêter devant sa porte. Son salon se trouva petit quand plusieurs familles l'envahissaient en même temps.

On parlait peu à M^{me} Suber de ce que l'on appelait poliment son talent d'organiste. L'orgue qui continuait à faire pâlir d'admiration les paysans, était regardé par les châtelains en peu comme un accessoire. Un jour, pourtant, Marguerite reçut des éloges unanimes, mais ils ne furent que l'attrister. Le morceau si fort goûté par l'assistance était une de ces mélancoliques que l'on avait remises. Tout à coup, pendant qu'elle l'achevait, elle avait cru entendre une voix plaintive lui répéter de loin :

Adieu, adieu, mon ange !... (A suivre.)

...NATIONS D'INSTITUTEURS ET D'INSTITUTRICES (20 août 1886).
... rue des Boires. — M^{lle} Vivet est directrice d'école maternelle à Saumur.
... M^{lle} Bonnin, directrice d'école maternelle, est nommée à Trémouilles.
... M^{lle} Vivet, adjointe à Trémouilles, est nommée institutrice à Chacé, en remplacement de M^{lle} Piau.
... M. Rondeau, en remplacement de M. Lefèvre.
... M. Poulain, en remplacement de M. Rondeau.
... M. Goisnard, en remplacement de M. Poulain.
... une sœur de La Pommeraye.

CHÉMIN DE FER DE SAUMUR A CHOLET

... sa séance du 20 août, le Conseil général de Maine-et-Loire a approuvé l'établissement du chemin de fer de Saumur à Cholet.

... un extrait du compte-rendu de la session de la session d'avril prochain.

... le rapport de M. le préfet, on lit dans les études relatives au chemin de fer de Saumur à Cholet, demandées dernièrement, seront bientôt terminées et soumises au Conseil général.

... M. des Nouhes, au nom de ses collègues de l'arrondissement de Saumur et de l'arrondissement de Cholet, prie le Conseil de prendre acte de cette promesse, et de demander que les anciennes voies soient en même temps améliorées.

... rappelle que depuis bientôt vingt ans, le chemin de fer de Saumur à Cholet a été demandé par les habitants et toujours reconnu de grande utilité par les Conseils départementaux.

... le Conseil général lui a accordé le premier rang dans le second groupe du réseau départemental; et qu'il est juste de donner à ce chemin, et le plus tôt possible, à cette question une solution définitive.

... Le Conseil approuve le présent vœu, et les études demandées seront toutes présentées à la commission départementale, pour qu'elle soit soumise au Conseil général à la session d'octobre 1887.

... la même séance, le Conseil vote un crédit de 3 millions 494,200 francs, pour l'établissement du chemin de fer d'Angers à Noyant par Saumur.

... de Castries demande que l'on inscrive au cahier des charges: que l'entrepreneur devra prendre les ouvriers étrangers de préférence aux ouvriers étrangers.

PÉTARADE RÉPUBLICAINE

... dans la *Petite France*:
... vote peu patriotique. — La majorité du Conseil général, dans la séance du mercredi 13 août, a montré d'une façon évidente qu'elle n'a que de faibles sentiments patriotiques, en refusant de voter, en faveur de la dissolution de l'Union nationale des sociétés de tir de France.

... nous ne connaissons pas les motifs de cette dissolution, mais, quels qu'ils soient, nous déplorons cette résolution. Elle causera un vide difficile à combler.

... CHINON. — Mercredi dernier, la gendarmerie de Chinon, qui se trouvait en tournée dans la commune de Ussé-Rigny, a mis en état d'arrestation un nommé Maronneau, âgé de 20 ans environ, originaire de l'Ille-Bouchard, exerçant quelquefois la profession de scieur de long.

... Cet individu est inculpé de nombreux vols commis pendant la nuit avec escalade dans l'arrondissement de Loudun.

... Maronneau, quoique jeune, a déjà subi plusieurs condamnations pour vol: on suppose qu'il n'était pas seul pour commettre ces vols.

... Le *Journal de la Vienne* annonce la mort de M^{lle} la duchesse des Cars, décédée à l'âge de 63 ans en son château de la Roche-de-Bran, commune de Montamidiès, après une longue et douloureuse maladie.

... NANTES. — Un violent orage a éclaté hier à une heure. Pendant deux heures, une pluie diluvienne mêlée de grêle a inondé la ville et transformé les rues en torrents.

IMPÔTS RÉPUBLICAINS

... On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:
« Tandis que tout près de nous, au Conseil général de la Sarthe, la majorité conservatrice de cette assemblée vient d'abaisser le taux des prestations, une des charges les plus lourdes qui pèsent sur l'agriculture, le Conseil général d'Indre-et-Loire, dont la majorité est restée républicaine, gaspille de plus en plus ce qui reste de disponible dans la caisse départementale.
« Ce qui nous étonne, c'est que tout le monde, au Conseil général, que ce soit sur les bancs de la droite ou sur les bancs de la gauche, reconnaît que la situation financière est lamentable, qu'il faut recourir à des expédients pour couvrir les insuffisances de recettes, que le déficit est proche, et que, lorsqu'il s'agit de faire une économie sérieuse, il n'y ait absolument que les cinq membres de la minorité pour la réclamer vigoureusement et surtout inutilement. »

Arnou-Rivière, Gaston de Rochebouët, de Castries, de Livonnière, etc., combattaient contre les Prussiens et recevaient des blessures, pendant que les républicains, Gambetta, Freycinet et autres, se chauffaient dans les ministères ou dans les préfectures, fumaient des « cigares exquis », étaient gais et de bonne composition.

« Je crois volontiers aux histoires dont les témoins se font égorger, » dit Pascal. De même tout le monde croit volontiers au patriotisme de ceux qui versent leur sang pour leur pays.

Si le Conseil général a refusé une subvention à l'Union nationale des sociétés de tir de France, c'est qu'il avait accordé la veille une somme assez considérable à la Société de tir des 71^e et 72^e régiments territoriaux, c'est qu'il fournit également des fonds à la Société de tir et de gymnastique d'Angers; motifs que la *Petite France* se garde bien de reproduire.

En votant des fonds pour toutes les sociétés, pour toutes les entreprises plus patriotiques les unes que les autres qui se multiplient chaque jour en France et qui lui réclament de l'argent, le Conseil général aurait bientôt complètement gaspillé les ressources de Maine-et-Loire. L'assemblée départementale est créée spécialement pour surveiller les intérêts et pourvoir aux besoins du département. Aussi c'est bien son droit, c'est même son devoir d'attribuer 4,000 francs au culte catholique en Maine-et-Loire, lorsque la République supprime au clergé son maigre traitement.

Mais, puisque d'après la *Petite France* « l'argent donné aux tirs profite à la patrie et à tous les Français », pourquoi l'Union nationale des sociétés de tir de France est-elle obligée d'implorer l'aumône des Conseils généraux? Est-ce que le gouvernement ne devrait pas lui accorder les subsides nécessaires? C'est donc la République qui manque de patriotisme en ne soulant pas des deniers publics cette institution. Nous payons pourtant assez d'impôts. Et à défaut des crédits officiels, est-ce que les millionnaires Grévy et Wilson ne devraient pas largement délier les cordons de leur bourse en faveur de cette œuvre? — François DELAMAYE. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

Contrairement au texte impératif de la loi, la *Petite France* travestit et dénature les délibérations du Conseil général de Maine-et-Loire. Les résumés que donne à ses lecteurs le petit journal de M. le député Wilson, sont absolument scandaleux. Il est impossible de tromper plus effrontément le public!

Les lois ne sont donc pas faites pour les députés républicains? (*Union de l'Ouest.*)

SOULANGER. — On a la mauvaise habitude dans les fermes de laisser les enfants s'asseoir sur l'arrière des rouleaux servant à battre le grain, lorsqu'ils sont en mouvement. Chaque année, des accidents regrettables se produisent. C'est ainsi que, vendredi, la jeune Adélaïde Douet, âgée de 8 ans, a été écrasée par un rouleau.

Ce sont des avertissements terribles dont nos braves cultivateurs devraient bien tenir compte.

ANGERS. — Le 42^e régiment de cuirassiers est parti pour les manœuvres, ce matin, à six heures.

— Nous apprenons avec le plus vif regret, dit le *Patriote*, la dissolution de l'excellente fanfare de M. le marquis de Foucault.

Nous ne connaissons pas les motifs de cette dissolution, mais, quels qu'ils soient, nous déplorons cette résolution. Elle causera un vide difficile à combler.

CHINON. — Mercredi dernier, la gendarmerie de Chinon, qui se trouvait en tournée dans la commune de Ussé-Rigny, a mis en état d'arrestation un nommé Maronneau, âgé de 20 ans environ, originaire de l'Ille-Bouchard, exerçant quelquefois la profession de scieur de long.

Cet individu est inculpé de nombreux vols commis pendant la nuit avec escalade dans l'arrondissement de Loudun.

Maronneau, quoique jeune, a déjà subi plusieurs condamnations pour vol: on suppose qu'il n'était pas seul pour commettre ces vols.

Le *Journal de la Vienne* annonce la mort de M^{lle} la duchesse des Cars, décédée à

l'âge de 63 ans en son château de la Roche-de-Bran, commune de Montamidiès, après une longue et douloureuse maladie.

NANTES. — Un violent orage a éclaté hier à une heure. Pendant deux heures, une pluie diluvienne mêlée de grêle a inondé la ville et transformé les rues en torrents.

IMPÔTS RÉPUBLICAINS

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Tandis que tout près de nous, au Conseil général de la Sarthe, la majorité conservatrice de cette assemblée vient d'abaisser le taux des prestations, une des charges les plus lourdes qui pèsent sur l'agriculture, le Conseil général d'Indre-et-Loire, dont la majorité est restée républicaine, gaspille de plus en plus ce qui reste de disponible dans la caisse départementale.
« Ce qui nous étonne, c'est que tout le monde, au Conseil général, que ce soit sur les bancs de la droite ou sur les bancs de la gauche, reconnaît que la situation financière est lamentable, qu'il faut recourir à des expédients pour couvrir les insuffisances de recettes, que le déficit est proche, et que, lorsqu'il s'agit de faire une économie sérieuse, il n'y ait absolument que les cinq membres de la minorité pour la réclamer vigoureusement et surtout inutilement. »

« Ce qui nous étonne, c'est que tout le monde, au Conseil général, que ce soit sur les bancs de la droite ou sur les bancs de la gauche, reconnaît que la situation financière est lamentable, qu'il faut recourir à des expédients pour couvrir les insuffisances de recettes, que le déficit est proche, et que, lorsqu'il s'agit de faire une économie sérieuse, il n'y ait absolument que les cinq membres de la minorité pour la réclamer vigoureusement et surtout inutilement. »

Expériences de sauvetage

A TOURS

Nous lisons dans le *Messenger d'Indre-et-Loire*:

« Les officiers de notre compagnie de sapeurs-pompiers ne négligent aucune occasion de perfectionner les moyens de sauvetage dont ils disposent. Nous en avons eu une nouvelle preuve jeudi soir, en assistant aux manœuvres qui s'exécutaient à la caserne de passage.

« On supposait une maison incendiée et sans moyen de communication intérieure. Il fallait cependant sauver les habitants du 2^e étage. Rien de plus simple pour nos braves pompiers, comme on va le voir:

« Les hommes arrivent sur le théâtre de l'incendie, mettent la pompe à terre, prennent l'échelle à crochet, et escaladent le premier étage. Lorsque le 2^e sapeur est arrivé, l'échelle est fixée à la fenêtre du deuxième étage, et l'escalade recommence. En quelques instants la personne qu'il s'agit de sauver, évanouie ou non, est placée sur un cordage assise sur le *neud à chaise* et immédiatement descendue. Il ne faut pour cela qu'un sapeur dans la chambre et un au pied de la façade. Lorsque la personne sauvée est près de toucher la terre, le sapeur la débarrasse du cordage, qui est aussitôt remonté, s'il y a lieu.

« Le sauvetage opéré, la pompe est immédiatement mise en batterie pour l'extinction de l'incendie.

« En 44 minutes, tous les mouvements exécutés très correctement et sans précipitation, le sauvetage a été opéré, la pompe mise en batterie, puis remontée, chargée, et les hommes prêts pour le départ.

« Nous félicitons vivement les officiers de sapeurs-pompiers et les hommes qu'ils ont sous leurs ordres du dévouement dont ils font preuve en toute circonstance. »

CONGRÈS DES SAPEURS-POMPIERS

Le Congrès annuel des sapeurs-pompiers de France et d'Algérie aura lieu à Grenoble, les 26 et 27 septembre prochain. Des questions techniques importantes y seront discutées.

Il sera annexé à ce Congrès une exposition nationale de matériel d'incendie, d'engins de sauvetage, de signaux avertisseurs, en un mot de tout ce qui intéresse la sécurité publique au point de vue de l'incendie. Cette exposition durera dix jours, à partir du 17 septembre.

Le trajet de Pau à Calais, soit environ 4,400 kilomètres, vient d'être effectué en tricycle en cinq jours et dix heures, par M. Baby, de Pau, ce qui donne une marche moyenne de 200 kilomètres par jour.

M. Baby est parti de Pau le jeudi 12 août et est arrivé à Calais mardi dernier.

Voici l'itinéraire qu'il a suivi:
Aire-sur-Adour, Marmande, Bergerac, Périgueux, Limoges, Châteauroix, Vierzon, Orléans, Versailles, Paris, Pontoise, Beau-

vais, Amiens, Saint-Omer et Calais.

Le trajet extraordinaire que vient de faire M. Baby a été contrôlé d'un bout à l'autre du parcours au moyen de cartes postales et de dépêches adressées toutes les heures des différentes localités traversées par le tricycle au secrétariat de l'Union vélocipédique de France, par les vélocipédistes qui l'ont accompagné et par les nombreux témoins de son passage.

REVUE FINANCIÈRE.

Après une légère reprise, les cours de nos rentes se sont immobilisés: 3 0/0 83.15; 4 1/2 109.60.

L'action du Crédit Foncier a poursuivi sa marche ascendante. On est à 1,378 après 1,370 et 1,365. Il faut s'attendre à de plus hauts cours. Les obligations Communales et Foncières à lots, notamment les titres des emprunts 1880 et 1883 sont très recherchés. Leurs cours progressent constamment.

L'action de la Société Générale se traite à 455 et 457. Cette institution voit augmenter sa clientèle d'escompte et par suite sa clientèle d'acheteurs.

On demande à 510 l'action de la Banque d'Escompte. Ce sont les débuts de la hausse que nous avons fait prévoir. Les plus-values acquises du portefeuille justifient de plus hauts cours.

L'action de la Société des Dépôts et de Comptes Courants se négocie aux environs de 600. Placement à 7 0/0.

Le meilleur conseil qu'on puisse donner à l'épargne c'est d'éviter pour ses déplacements tout ce qui ressemble aux hasards du jeu. Chose étrange, en effet, ceux-là même qui sont les adversaires les plus énergiques du jeu y sacrifient le plus souvent dans leur vie ordinaire. Comment? En ne s'assurant pas sur la vie.

Où, l'homme qui ne s'assure pas sur la vie est un joueur et un joueur de la pire espèce. Il s'est proposé, en effet, en bon père de famille, en bon époux de léguer une petite fortune à sa femme et à ses enfants. Il travaille résolument dans ce but, il amasse le plus qu'il peut chaque année, et chaque année il ajoute quelque chose à l'édifice financier qu'il a en vue. Mais il ne songe pas qu'un coup de vent, qu'un incendie peut détruire tout à coup cet édifice. Ce coup de vent, cet incendie, c'est une mort inattendue, accidentelle qui peut frapper le constructeur.

Mais il y a un seul moyen de parer à ce danger. L'assurance sur la vie nous l'offre, car elle remet à nos héritiers le capital que nous avons voulu former, dans son intégralité, à quelque moment que nous venions à mourir. Avec ce moyen, plus d'inconnu, plus d'aléa, plus de jeu avec tous ses hasards. Le père de famille est assuré, c'est-à-dire garanti contre l'événement indéterminé de sa mort.

Il faut donc s'assurer, si nous ne voulons pas être des joueurs. Il serait singulier qu'un homme qui, dans la vie ordinaire, professe sur ce point une opinion très saine, qui s'écarterait volontairement des tentations du jeu, y cédât quand il s'agit du devoir sacré de subvenir aux besoins futurs de sa famille. A la réflexion, toute personne sensée, ayant charge d'âmes, comprendra que la police d'assurances sur la vie est la seule sauvegarde possible contre les suites du hasard, en matière des devoirs de famille, et, pour ne pas courir les aventures d'un joueur, il se bâtera de signer une police au profit de ceux qui lui sont chers.

La spéculation organisée sur les actions de la Société Générale des Téléphones a échoué complètement. On annonçait le cours de 600 et on est à 515. Les combinaisons dont on parlait ne sont pas réalisables.

L'action de Panama est à 391. Les divers types d'obligations sont fort bien tenus et donnent lieu à de nombreux achats.

On demande ces polices spéciales A B de l'Assurance Financière et des coupures de 100 francs de ces titres.

Le Crédit Lyonnais test lourd à 522 après 525. On se préoccupe pour la société de l'état précaire de la plupart des affaires dont elle a le patronage. L'énormité de ses frais généraux semble une cause de souci d'autant plus légitime qu'il est également difficile de les supporter et de les diminuer.

Bonne tenue des actions de nos chemins de fer. Obligations très recherchées.

VIOMÉNIL PAR BAINS (VOSGES), 16 mars 1886. — « Depuis 18 mois, je souffrais dans le ventre et dans un genou, j'avais des douleurs terribles; ma femme avait aussi des maux de côté; depuis que nous prenons de vos Pilules suisses à 1 fr. 50, nous nous portons très bien. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier cette lettre. Victor GÉRARD. » *Légalisation de la signature par M. le Maire de Vioménil.*

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Caisse d'Épargne de Saumur.
Séance du 22 août 1886.

Versements de 134 déposants (23 nouveaux), 34,194 fr. 97 c.

Remboursements, 17,743 fr. 49 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, et de M^e LECOMPTÉ, notaire à Brézé.

VENTE

Aux enchères publiques,
En quatre lots,
DE DEUX
Maisons d'Habitation
ET DEUX
MORCEAUX DE VIGNE

Situés commune de Saint-Cyr-en-Bourg,
Le tout dépendant des successions bénéficiaires des époux DOLIVET-FREBOT.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LECOMPTÉ, notaire à Brézé, le dimanche dix-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-six, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le cinq août mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré,

Aux requêtes, poursuite et diligence de :

1^o M. Auguste Dolivet, maréchal-des-logis de gendarmerie, demeurant à Combrée ;

2^o M^{me} Françoise ou Fanchette Dolivet, épouse séparée de corps et de biens du sieur Pierre Dolivet, marchand de chevaux, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, ladite dame domestique chez M. le général de Bouligny, actuellement à Saumur, rue Beaurepaire, autorisée par jugement de ce Tribunal, en date du vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré et signifié, à accepter sous bénéfice d'inventaire les successions de ses père et mère, Martin Dolivet et Fanchette Frebot, et à poursuivre la vente des immeubles dépendant desdites successions.

Agissant en qualité d'héritiers mais sous bénéfice d'inventaire seulement desdits sieurs Martin Dolivet et dame Fanchette Frebot, suivant déclaration faite au greffe du Tribunal civil le vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré,

Ayant M^e LE RAY pour avoué,
Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de

M^e Lecompte, notaire, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles dépendant des successions bénéficiaires du sieur Martin Dolivet et Fanchette Frebot, son épouse, sur les lotissements et mises à prix ci-après, fixés d'office par le Tribunal.

Commune de Saint-Cyr-en-Bourg.
1^{er} Lot.

N° 1. Une maison, située à l'angle de la rue de l'Ormeau et du chemin vicinal de grande communication, se composant d'une chambre au rez-de-chaussée, ouvrant sur le n° 70 (chemin de grande communication), d'un corridor où existe un escalier en bois pour monter au premier étage, chambre froide à la sortie du corridor ouvrant sous le hangar ci-après, décorée à la suite, petit grenier au-dessus, petite cour ouvrant par une porte cochère sur la rue de l'Ormeau. Cette cour est en partie couverte par un hangar, cave sous la maison, au premier étage une chambre à feu et grenier au-dessus.

(L'acquéreur de cette maison sera tenu de faire à frais commun, avec l'acquéreur de la maison n° 2, un mur qui séparera les deux portions de cour, appartenant à chaque maison et partira de l'arrétier nord de la maison n° 2, allant en obliquant à un ancien pilier construit le long du mur de Roger ; l'acquéreur de cette maison sera également tenu de boucher un jour existant dans la courdoire de la cour et donnant dans celle de la maison n° 2.)

Le tout joint, en son ensemble, au nord Roger, au levant le chemin de grande communication n° 50 de Saumur à la Motte-Bourbon, au midi la rue de l'Ormeau, au couchant la maison n° 2.

Mise à prix, trois mille francs, ci..... 3.000

2^e Lot.

Maison n° 2, se composant d'une chambre à feu au rez-de-chaussée, d'une autre petite chambre à la suite ouvrant sur une petite cour, un escalier en bois situé dans la première chambre à feu, pour monter au premier étage, grenier au-dessus, petite cour avec hangar, cave sous ladite maison et sous la maison n° 1, puits dans l'une des caves, passage de un mètre de largeur partant de la rue de l'Ormeau, joignant au couchant Bouteau, pour donner accès à une petite cour située au nord de la présente maison, où se trouve une chambre à feu, un petit réduit et grenier au-dessus.

L'acquéreur de cette maison construira à frais communs un mur de séparation, ainsi qu'il

A reporter... 3.000

Report... 3.000
est stipulé avec l'acquéreur de la maison n° 1; le mur devra avoir 2 mètres 50 de hauteur.

Le tout d'un seul tenant, joignant au nord Roger, au levant la maison n° 1, au couchant Bouteau et au midi la rue de l'Ormeau.

Mise à prix, deux mille francs, ci..... 2.000

3^e Lot.

Seize ares de vigne, situés aux Fontinières, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, joignant au nord le chemin des Ruaux, au levant la veuve Fouet et Gauron, au couchant Bougouin, au midi Sapineau.

Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300

4^e Lot.

Quatre ares quinze centiares de vigne, situés en Chatain, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, joignant Richard.

Mise à prix, cent francs, ci..... 100

Total des mises à prix: cinq mille quatre cents francs, ci..... 5.400

NOTA. — Par le jugement sus-énoncé, le notaire a été autorisé à réunir les deux premiers lots en un seul, sur la mise à prix totale desdits lots.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, 42, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2^o A M^e LECOMPTÉ, notaire à Brézé, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-trois août mil huit cent quatre-vingt-six.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur le août mil huit cent quatre-vingt-six, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Avec Ecurie et Jardin,

Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Grande Vente Mobilière

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le mercredi 25 août 1886, à une heure du soir, et jours suivants.

A Saumur, rue de la Visitation, n° 16, dans une maison habitée par M^{me} veuve RAGUIDEAU, propriétaire.

Il sera vendu :

Salle à manger en acajou, fauteuils de différentes formes, canapés, chaises garnies et autres, consoles; commodes Louis XIII en marqueterie, armoire en noyer, même style, tables Louis XIII et Louis XV en acajou et palissandre, plusieurs chambres à coucher, étagères, piano, très-belles pendules et candélabres en marbre et bronze, grandes glaces, cartel Louis XIII, bureau, rideaux, tapis et tentures, objets d'art, vases, potiches, têtes d'animaux, grand choix d'armes anciennes, tableaux, vieilles faïences et cristaux, quantité d'objets de literie, linge, cuivre, outils de jardinage, batterie de cuisine, vaisselle et grand nombre d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10/0.

La Fabrique D'ARMES



PARIS

32, rue Notre-Dame-des-Victoires, 32

OFFRE A SA CLIENTÈLE :

- 1^o Un très bon Fusil Lefaucheur, à broche, double clé, au prix de 200 fr.
- 2^o Un très bon Fusil à Percussion centrale, clé anglaise, fermeture à T. Lefaucheur, canon gauche choke bored ou lisse, au prix de 160 fr.
- 3^o Un très bon Fusil à Percussion centrale, fermeture à double verrou, volute, canon choke bored ou lisse, au prix de 225 fr.
- 4^o Un très bon Fusil à Percussion centrale, fermeture à double verrou, cliquet les chiens, dite top lever, canon gauche choke bored ou lisse, au prix de 225 fr.

Toutes ces Armes garanties pendant cinq années.
ENVOI SUR DEMANDE ET FRANCO DU TARIF GÉNÉRAL ILLUSTRÉ

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 AOUT 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Ciôture précé.	Dernier cours.		Ciôture précé.	Dernier cours.		Ciôture précé.	Dernier cours.		Ciôture précé.	Dernier cours.
3 %	83 20	82 85	Est	807 50	807 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	521	522 50
3 % amortissable	85 30	84 90	Paris-Lyon-Méditerranée	1215	1210	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	525 25	526 75	Est	390	389 50
3 % (nouveau)	82 20	82 20	Midi	1142 50	1135	— 1865, 4 %	523	523 25	Midi	388	388
4 1/2 %	108 45	108 50	Nord	1541 50	1540	— 1869, 3 %	409	408	Nord	398 45	399
4 1/2 % (nouveau)	109 62	109 52	Orléans	1335	1335	— 1871, 3 %	398 50	397 50	Orléans	391 50	393
Obligations du Trésor	511	512	Ouest	875	875	— 1875, 4 %	521	520 50	Ouest	389 50	389 50
Banque de France	4160	4140	Compagnie parisienne du Gaz	1430	1425	— 1876, 4 %	519 50	519	Paris-Lyon-Méditerranée	387	386 75
Société Générale	456 25	456 25	Canal de Suez	2035	2015	Bons de liquid. Ville de Paris	533	532	Paris-Bourbonnais	388 50	388
Comptoir d'escompte	1080	1080	C. gén. Transatlantique	490	490	Obligations communales 1879	483	483	Canal de Suez	592	595
Crédit Lyonnais	532 50	530	Russe 5 0/0 1870	106 50	100	Obligat. foncières 1879 3 %	478 50	477 25			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1380	1377 50				Obligat. foncières 1883 3 %	381	381			
Crédit mobilier	220	217 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT												LIGNE D'ORLÉANS								
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS						SAUMUR — BOURGUEIL						SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	Loudun	»	8 42	»	1 53	9 11	»	Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	9 28	»
Saumur(état)	2 08	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	Thouars	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	10 10	St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	»
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 43	2 03	4 15	Montreuil(a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29	St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	»
Varr.-Chacé	»	7 10	8 48	10 52	»	4 22	Montreuil(a) (dép.)	6 58	1 1	»	2 23	5 03	9 54	Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	»
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11	»	4 30	Brézé s.-Cyr.	7 19	»	»	2 38	5 17	10 09	La Ménitree	3 31	7 35	9 53	2 57	»	»
Montreuil(a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	Varr.-Chacé	7 28	»	»	2 46	5 24	10 17	Angers	3 59	8 23	10 41	2 40	»	»
(dép.)	»	»	»	»	»	»	Nantillyhalte	7 35	1 17	»	2 51	5 29	10 22							
Thouars	2 57	8 08	»	11 24	2 22	4 57	Saumur(état)	7 49	1 27	»	3 02	5 40	10 30							
Loudun	»	8 09	»	3 16	»	»	Saumur(ori.)	7 48	1 25	3 01	5 38	»	10 56							

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.